



DECISION DU PRESIDENT

Décision n° DP-2026-20

Objet : Mise à disposition gracieuse de la salle Benjamin Franklin

VU la délibération n° CS-2025-48 du Comité Syndical du 23 octobre 2025 établissant les conditions de mise à disposition et tarification de la salle « Benjamin FRANKLIN » située dans les locaux du siège administratif du SDEM50, 5 rue Célestin Gérard, 50180 AGNEAUX.

VU la délibération n° CS-2025-48 du Comité Syndical du 23 octobre 2025 déléguant au Président le pouvoir d'octroyer la gratuité de la mise à disposition de la salle « Benjamin FRANKLIN » au bénéfice de collectivités et entités partenaires.

CONSIDERANT la demande du Conseil Départemental de la Manche en date du 27 mai 2026, pour la réservation de la salle « Benjamin FRANKLIN » le 02 juillet 2026 de 9h à 12h.

CONSIDERANT que le Conseil Départemental de la Manche est partenaire du SDEM50.

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) ;

DECIDE :

Article 1er :

- De mettre à disposition gracieusement la salle « Benjamin FRANKLIN » au Conseil Départemental de la Manche le 02 juillet 2026.
- De signer toute pièce utile à ce partenariat.

Article 2 :

De procéder à la publication de cette décision dans le registre des actes administratifs (R.A.A) du syndicat et de rendre compte de cette décision au comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche.

Fait à Agneaux, le 29 juin 2026,

« Par délégation de pouvoir du Comité Syndical »

LE PRESIDENT DU SDEM50

Jean-Claude BRAUD